

**Acte 2021-20**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 octobre 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : réalisation d'une grille tarifaire unique des prestations de l'établissement**

**Contexte**

En 2020-2021, l'agence comptable, la DAJIM et la DAF, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'établissement, ont travaillé sur la remontée et la qualification des tarifs pratiqués pour les différentes prestations. Ce travail a été initié afin d'avoir une vision d'ensemble des prestations actuelles (et donc des recettes associées), des délibérations existantes (donc des PJ nécessaires à la prise en charge du titre de recette par l'Agence comptable).

**Aujourd'hui, le recensement opéré fait apparaître une multitude de tarifs adoptés** (plus de 500 tarifs recensés) **par de très nombreuses délibérations** (une quinzaine de délibérations d'adoption de tarifs sur ces 5 dernières années).

Par ailleurs, l'analyse fait apparaître que de nombreuses prestations sont réalisées sans tarif adopté en CA, avec des tarifs communiqués (site internet) différents de ceux validés en CA ou des contenus ou libellés distincts de ceux de la délibération.

Il en ressort ainsi un **risque juridique conséquent** (différence entre le tarif communiqué et réalisé ; absence d'acte de l'ordonnateur définissant le tarif associé à la prestation).

La vision globale met en évidence des **tarifs peu cohérents ou compréhensibles pour nos partenaires et clients**. Ceci ne peut être qu'un frein pour le développement de nos ressources propres.

Enfin, la politique tarifaire telle que décrite, du fait de sa complexité, est **difficile à mettre en œuvre en interne** par les acteurs de l'établissement et génère, de facto, une gestion administrative et financière très chronophage. L'exemple de la mise à disposition -MAD- de locaux avec 90 tarifs différents adoptés sur des montants de quelques centaines d'euros, illustre la difficulté.

L'efficacité de gestion des recettes est un réel enjeu pour inciter au développement de ces dernières.

**Objectifs**

Afin de permettre aux administrateurs de se prononcer avec une vision pleine et entière, et pour répondre aux problématiques soulevées, il est proposé **qu'un document unique, recensant l'ensemble des prestations réalisées par l'établissement donnant lieu à une facturation, soit validé au CA**.

Cette évolution permettra d'**améliorer la lisibilité et la cohérence de nos tarifs** au sein de l'établissement, de **répondre à notre obligation réglementaire** de validation en amont (vote du CA/arrêté de la présidente par délégation) et de **faciliter la gestion interne de nos recettes** (basées sur des tarifs).

### Méthode

Il est proposé qu'**un vote unique soit réalisé au CA de mars chaque année** (en même temps que le compte financier) pour l'ensemble des prestations : formation (dont formation continue), recherche, mise à disposition (MAD) de locaux, vente d'ouvrages et les autres prestations annexes (vente d'objets, prestations particulières, ...).

Les tarifs qui seront proposés reposeront sur les principes en œuvre à ce jour avec des **tarifs adaptés selon le public concerné** (étudiants, partenaires, externes, clients, ...)

**Les tarifs intégreront les coûts complets de nos activités** (exemple de la matrice financière et de l'équilibre financier pour la FC) pour permettre d'élaborer une stratégie et des décisions tarifaires s'appuyant sur l'analyse financière des prestations.

**Les tarifs votés seront applicables pour la rentrée universitaire suivante** (prestations débutant après le 01/09). Dans le cas de demande de prise en charge par l'Agence comptable de recettes dont les tarifs sont non validés en CA, la régularisation sera opérée au CA suivant (avec intégration à la grille tarifaire unique de l'établissement).

Pour permettre la mise en œuvre pérenne de la politique tarifaire, il est proposé un **accompagnement des acteurs dans le cadrage des prestations** : tarifs, libellé, objet, contenu, communication aux tiers, via le site internet par exemple.

Des groupes de travail spécifiques par domaine seront constitués (formation, recherche, locaux, ...) et les missions des acteurs seront précisées (DRED, DF, DSS, DIRCOM,...).

Fait à Lyon, le 2 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER